

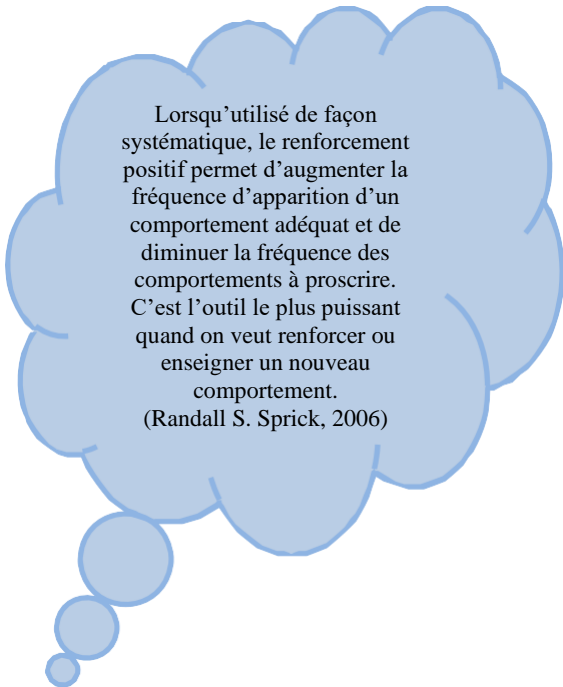
## Exemples d'interventions, de mesures d'aide et de sanctions à la suite d'un manquement

Trois questions servent à évaluer la qualité et la portée éducative de l'action posée<sup>40</sup> :

1. **Est-ce que l'intervention amène l'élève à développer des compétences qui lui permettront d'adopter les comportements attendus?**
2. **Est-ce qu'elle amène l'élève à maintenir de manière autonome les comportements attendus?**
3. **Est-ce qu'elle contribue au développement de l'élève tout en préservant le lien d'attachement avec l'adulte?**

Ces exemples d'interventions, de mesures d'aide et de sanctions à la suite d'un manquement sont déterminés selon l'analyse du comportement et les besoins particuliers des élèves concernés. Ils s'inscrivent dans un modèle d'interventions graduées et s'appuient sur des mesures préventives (universelles, ciblées et dirigées) :

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Rappel et apprentissage du comportement attendu;
- Renforcement du comportement attendu;
- Rencontre avec le ou la titulaire;
- Communication avec les parents et demande de collaboration;
- Excuses verbales ou écrites;
- Reprise du temps perdu;
- Retrait de privilèges;
- Retrait du groupe;
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Développement de l'empathie;
- Utilisation positive de son pouvoir;
- Réflexion par écrit;
- Travail personnel de recherche et présentation;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Rencontre avec une personne-ressource de l'école;
- Rencontre élève-parents-intervenants;
- Soutien individuel à fréquence rapprochée;
- Engagement de bon comportement;
- Soutien pédagogique;
- Mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, les complices et leurs parents;
- Plan d'intervention;
- Suspension à l'école ou à l'extérieur de l'école;
- Protocole de retour de suspension;
- Collaboration avec le service éducatif de la CS ou des partenaires externes (ex. : CSSS, service de police);
- Plainte à la police;
- Autres.
- N.B. La mise en œuvre des protocoles (violence et intimidation, situation de crise, situation d'urgence et applications de mesures contraignantes) s'applique dès qu'une situation se présente



Lorsqu'utilisé de façon systématique, le renforcement positif permet d'augmenter la fréquence d'apparition d'un comportement adéquat et de diminuer la fréquence des comportements à proscrire. C'est l'outil le plus puissant quand on veut renforcer ou enseigner un nouveau comportement.  
(Randall S. Sprick, 2006)

<sup>40</sup> Adapté du *Cadre de référence – mesures contraignantes*, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, 2008

